

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique de statistique sur les questions ouvrières et les assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 236-240

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__236_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VIII.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET LES ASSURANCES SUR LA VIE.

Les grèves en Autriche. — La statistique des grèves est définie, en Autriche, pour l'année 1894, par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves	159
	d'établissements atteints.	2 468
	de grévistes.	44 075
	de journées de travail perdues	566 463

Motifs des grèves.

	Nombre de grèves. —
Demande { de réduction de durée de travail	43
{ d'augmentation de salaire.	88
Résistance à une réduction de salaire	18
Demande de reprise d'ouvriers renvoyés	28
Résistance au renvoi de grévistes.	23
Demande de congé le 1 ^{er} mai	24
Motifs divers	94

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	39
Échec des revendications	77
Transactions	43

Les grèves en Grande-Bretagne. — Les conflits, grèves et *lock-outs* survenus en

1894, dans le Royaume-Uni, sont définis par les chiffres suivants, d'après l'*Office du travail* anglais :

Nombre	{	de grèves	1 061	}
		d'établissements atteints.	3 713	
		d'ouvriers réduits } a) directement 257 937	324 245	
		au chômage } b) indirectement. 66 308		
de journées de travail perdues	9 322 096			

Motifs des grèves.

	Nombre de grèves.
Demande { de réduction de durée du travail.	8
{ d'augmentation de salaire.	233
Résistance à une réduction de salaire	230
Contestation relative à une question de salaire ou de durée de travail et à une autre cause.	116
Contestation relative à une modification du règlement de travail.	219
Défense de la cause syndicale (<i>Unionism</i>)	74
Maintien ou renvoi d'ouvriers (hors le cas précédent).	57
Divers.	124

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	100
Échec des revendications	389
Transactions	244
Résultat inconnu	56

Les grèves aux États-Unis. — Les grèves aux États-Unis, pour la première moitié de l'année 1894, sont définies par les chiffres suivants :

Nombre	{	de grèves.	896	}
		d'établissements atteints.	5 154	
		de grévistes.	482 066	

Pour la période 1^{er} janvier 1881-30 juin 1894, les résultats sont les suivants :

Nombre	{	de grèves.	14 390	}
		d'établissements atteints.	69 167	
		de grévistes	3 714 406	

Motifs des grèves.

	Nombre d'établissements atteints.
Résistance à une réduction de salaire	5 564
Demande { d'augmentation de salaire.	21 480
{ de diminution de la journée de travail.	10 543
Contestation sur une question de salaire ou de durée de travail et une autre cause.	8 908
Contestation relative à une modification du règlement du travail.	1 919
Appui prêté à d'autres grévistes	3 793
Défense de la cause syndicale (<i>Unionism</i>)	5 405
Maintien ou renvoi d'ouvriers (hors le cas précédent).	592
Divers.	10 963
	<hr/> 69 167

Résultats des grèves.

	Proportion pour 100 du nombre des établissements atteints.
Succès des revendications	44,49
Échec —	44,23
Transactions	11,25

Les grèves en France. — L'Office du travail vient de faire paraître la statistique des grèves en France pour l'année 1895 :

Nombre {	de grèves	405
	d'établissements atteints.	1 298
	de grévistes	45 801
	de journées de travail perdues	617 469

Motifs des grèves.

	Nombre de grèves.
Demande d'augmentation de salaire	196
Résistance à une réduction de salaire	57
Demande de réduction de la journée de travail	49
Contestations relatives { aux salaires.	21
{ à la réglementation du travail.	28
Demande de suppression du travail aux pièces.	10
Contestations relatives aux règlements d'ateliers.	19
Demande { de suppression des amendes.	12
{ de réintégration d'ouvriers congédiés	29
{ de renvoi de personnes.	56
Divers.	19

La création d'un Office du travail en Danemark. — C'est le 1^{er} janvier dernier qu'est entrée en vigueur la loi danoise qui a créé, sous le nom de *Bureau de statistique de l'État*, un organe chargé de la statistique générale du royaume, et, en particulier, de l'étude des questions ouvrières.

La retraite pour la vieillesse en Danemark. — Le fonctionnement de la retraite pour la vieillesse, tel qu'il résulte en Danemark de l'application de la loi du 9 avril 1891, est défini par les chiffres ci-après :

Nombre des pensionnés au 1 ^{er} janvier	{	1892.	33 732
		1893	43 826
		1894.	46 501

La variation considérable, du 1^{er} janvier 1892 au 1^{er} janvier 1893, a pour motif ce fait, que la loi n'est entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 1892 pour la capitale et le faubourg Frederiksberg de Copenhague.

Les résultats financiers sont les suivants :

Années.	Dépense des caisses de retraite.	Subvention de l'État.	Valeur moyenne de la pension			
			à Copenhague		à la campagne	
			par chef de famille.	par personne sans famille.	par chef de famille.	par personne sans famille.
Francs.						
1892 . . .	3 557 163	1 409 035	111 ^f 77	108 ^f 88	100 ^f 88	71 ^f 82
1893 . . .	4 401 215	1 933 980	152 76	113 08	110 32	74 53

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1893, 20 681 caisses ont assuré 7 107 000 personnes; les secours qu'elles ont alloués ont atteint 157 524 000 fr., dont 26 780 000 de frais médicaux, 22 117 000 de frais pharmaceutiques et 57 219 000 d'indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 46 199 436; les cotisations encaissées ont été de 131 075 000 fr.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée, en 1894, à 18 191 000 personnes, dont 5 244 000 ouvriers industriels, 12 289 000 ouvriers agricoles et 658 000 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1894 sont de :

21 723	(31 p. 100)	suis	d'incapacité	de travail	temporaire ;
38 952	(57 —)	—	—	—	permanente partielle ;
1 752	(3 —)	—	—	—	totale ;
6 250	(9 —)	suis	de mort.		

Les accidents visés par les chiffres ci-dessus sont uniquement les accidents indemnisés.

Ils ont donné lieu, en 1894, à des dépenses dont le total atteint 78 827 900 fr., dont : 54 552 000 pour frais de traitement et indemnités pécuniaires, 12 904 000 versés aux fonds de réserve des corporations, 7 941 000 pour frais courants d'administration et 343 000 pour frais d'enquête, de mesures préventives et de justice arbitrale.

3° *Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — En 1894, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 77 839 dont 44 397 pensions d'invalidité et 33 442 pensions de vieillesse. Au 31 décembre 1894 le nombre des pensions en cours était de 328 777, dont 92 650 d'invalidité et 236 127 de vieillesse. Le capital représentatif de la part des pensions incombant aux établissements régionaux d'assurance était de 184 600 000 fr.; la valeur de cette part était de 28 779 196 fr. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 158 fr. 81 c., dont 96,31 à la charge de l'établissement d'assurance et 62,50 à la charge de l'État. La valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 151 fr. 20 c., dont 88,70 à la charge de l'établissement d'assurance et 62,50 à la charge de l'État. La valeur totale des cotisations encaissées a atteint 115 913 000 fr.; celle des arrérages 24 708 000. Les frais d'administration ont été de 5 636 000 fr., soit 0 fr. 61 c. par tête d'assuré ou 4,9 p. 100 des cotisations encaissées (1).

Assurances ouvrières en Autriche. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1893, 2 843 caisses comptant 1 840 000 membres ont alloué 29 117 241 fr. 30 c. de secours, dont 4 694 638,20 pour frais médicaux, 3 456 314,40 pour frais pharmaceutiques et 15 068 503,80 pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 15 089 873; la valeur des cotisations a atteint 29 611 902 fr. 60 c.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents s'est étendue, en 1893, à 1 466 270 personnes, dont 1 070 428 ouvriers industriels et 395 842 ouvriers agricoles. Les accidents survenus, en 1893, au nombre de 10 901 se répartissent comme suit :

7 008	(64,2 p. 100)	suis	d'incapacité	de travail	temporaire ;
3 129	(28,7 —)	—	—	—	permanente partielle ;
115	(1,1 —)	—	—	—	totale ;
649	(6,0 —)	suis	de mort.		

Les chiffres ci-dessus ne s'appliquent qu'aux accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 8 917 000 fr., dont 8 057 000 représentent le capital des pensions et 860 000 fr. les secours et pensions. Le montant total des cotisations a été de 9 390 000 fr., soit 6 fr. 40 c. par assuré.

Caisse nationale d'assurance en cas de décès (France). — Au 31 décembre 1893, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 2 881 085 fr.; elle atteignait 2 971 527 fr. au 31 décembre 1894, soit une augmentation de 90 442 fr.

Les assurances collectives contractées en 1894 par les sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 63, comprenant 13 474 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 83 980 et celle des sommes déboursées de 91 564 fr.

(1) On consultera avec intérêt le *Guide pour l'assurance ouvrière de l'empire allemand* publié par l'Office impérial, sous la signature de M. le Dr Zacher, membre permanent de l'Office pour l'exposition industrielle qui vient de s'ouvrir à Berlin.

Les assurances individuelles ont été au nombre de 1 200 pour une somme de 69 765 fr., et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 44 480 fr. représentant 64 p. 100 des primes de l'exercice.

La caisse est actuellement en mesure de faire face aux charges résultant des contrats anciens et en outre d'éviter les pertes sur les assurances à venir.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (France). — La Caisse d'assurance en cas d'accidents a encaissé, en 1894, 11 661 fr. pour 1 692 cotisations, ce qui porte à 230 511 fr. la valeur des primes versées au nom de 36 572 assurés depuis la fondation de la Caisse (11 juillet 1868) jusqu'au 31 décembre 1894. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 74,89 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre moyen de personnes assurées annuellement est de 1 407. On a relevé, depuis l'origine de la caisse, 74 accidents, savoir : 17 suivis de mort et 57 suivis d'incapacité permanente de travail.

Sociétés de secours mutuels en France. — La situation des sociétés de secours mutuels en France était, au 31 décembre 1893, d'après le dernier rapport officiel, définie par les chiffres suivants :

Nombre de sociétés	{	approuvées	7 282 ou 72,8 p. 100
		autorisées.	2 702 ou 27,0 —
		reconnues d'utilité publique.	13 ou 0,2 —

D'autre part, au point de vue de l'effectif des membres, on constate les résultats suivants :

	Membres participants.	Membres honoraires.	Total.
Sociétés { autorisées . . .	338 262	26 852	365 114
{ approuvées . . .	974 946	200 402	1 175 348
	<u>1 313 208</u>	<u>227 254</u>	<u>1 540 462</u>

Quant à la situation financière, elle se chiffre comme suit :

Avoir des sociétés au 31 décembre 1893.

		Soit par membre participant.
Sociétés { reconnues	11 726 800 ⁰⁰	345 ⁸⁵
{ approuvées	169 123 761 41	178 63
{ autorisées	36 645 641 30	110 72
	<u>217 496 202⁷¹</u>	
Capital disponible au 31 décembre 1893.		65 602 247 ³⁸
Fonds de retraite		103 521 514 03

Maurice BELLOM.